

PROCESSUS D'ADHESION DES PAYS MEMBRES DE L'AUTORITE DU BASSIN DU MONO A LA CONVENTION SUR LES COURS D'EAU TRANSFRONTIERES ET LES LACS INTERNATIONAUX

Razaki Sanoussi
Autorité du Bassin du Mono



3rd joint meeting of the Working Group on IWRM and Working Group
on Monitoring and Assessment (26-28 April 2021)



Plan de présentation

1. Intérêt des pays membres de l'ABM à adhérer à la convention ;
2. Agenda du processus d'adhésion des pays membres de l'ABM pour l'année 2021;
3. Résolution N°11 portant adhésion des pays membres de l'ABM à la convention,

Intérêts du Bénin et du Togo à adhérer à la convention

Bénin et Togo:

Deux pays voisins, membres de l'ABM,

Il sont Parties prenantes à la convention portant statut des fleuves Mono et création des Autorités du Bassin du Mono, en vue d'une gestion coordonnée, durable et non conflictuelle des ressources en eau transfrontière du bassin du Mono.

La Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) est un cadre de coopération et d'échanges qui vise à protéger et à garantir la quantité, la qualité et l'utilisation durable des eaux transfrontières.

C'est ce qui justifie la volonté du Bénin et du Togo à adhérer à la convention sur l'eau,

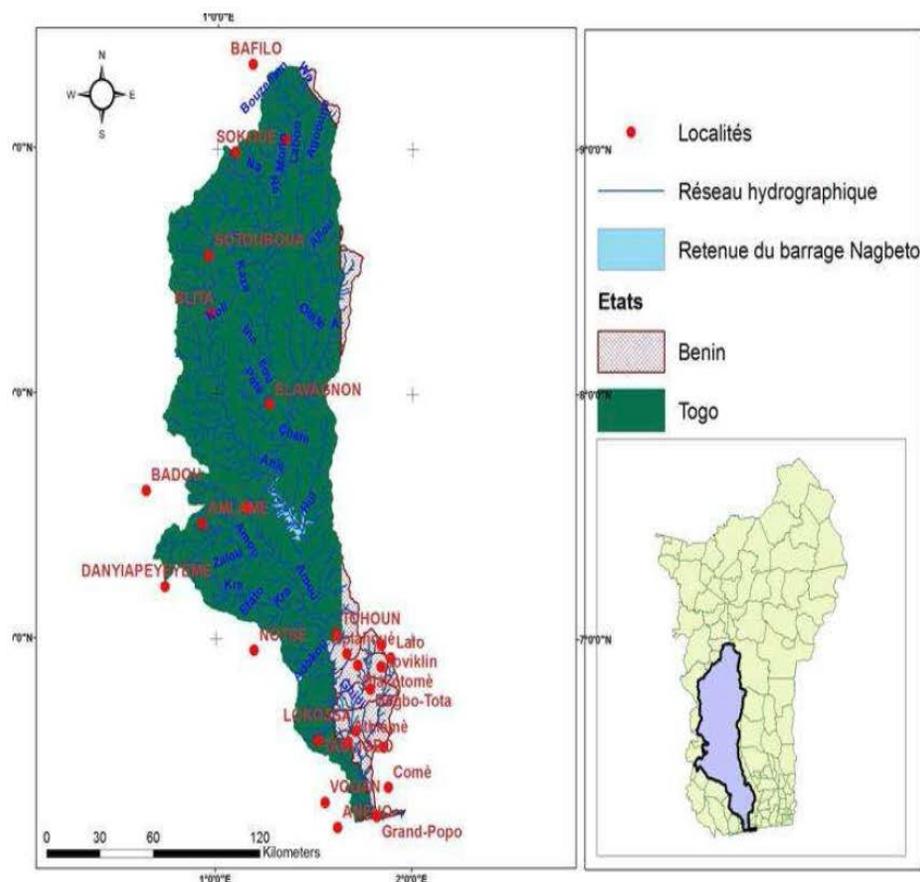
Le Togo est entré dans le processus en 2017 et le Bénin lui emboîte le pas.



AGENDA DU PROCESSUS D'ADHESION POUR L'ANNEE 2021

N°	Activité programmée	Agenda 2021											Parties prenantes	
		jan	fév.	mars	avril	mai	juin	août	sept	oct	nov	déc		
1	Le Togo est entré dans le processus d'adhésion en 2017 et se poursuit à ce jour													
2	3ième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'ABM													DE/ABM
3	Signature de la résolution N°11 portant adhésion du Bénin et du Togo à la Convention													PCM/ABM
4	Exposé des motifs pour l'adhésion du Bénin à la convention, adressée au Ministre des affaires étrangères du Bénin													DG Eau du Bénin
5	Manifestions d'intérêt du Bénin à adhérer à la convention, adressée au Secrétariat de l'UNECE													MEM/Bénin
6	Renforcement des capacités de l'ABM et des pays membres pour la conduite du processus d'adhésion à la convention, avec l'appui du Secrétariat de l'UNECE													ABM, UNECE, Togo, Bénin
6	Atelier d'information, d'imprégnation et de partage de la convention auprès des Ministères sectoriels du Bénin avec l'appui du Secrétariat de l'UNECE													ABM, UNECE, Togo, Bénin

Résolution N°11 portant adhésion des pays membres de l'ABM à la convention sur les cours d'eau transfrontières et les lacs internationaux



AUTORITE DU BASSIN DU MONO



3^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AUTORITE
DU BASSIN DU MONO

Résolution N°11

Relative à l'adhésion des pays membres de l'ABM à la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau)

Le Conseil des Ministres,

SE FONDANT SUR

- la Convention portant Statut du fleuve Mono et création de l'Autorité du Bassin du Mono ;
- les Statuts de l'Autorité du Bassin du Mono ;

INVITE

les Etats membres de l'ABM à poursuivre le processus d'adhésion à la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) dont le Secrétariat est assuré par la Commission Economique des Nations Unies pour l'Europe (UNECE).

Fait à Cotonou, le 15 janvier 2021

Samou SEIDOU ADAMBI
Président du Conseil des Ministres de l'ABM

Direction Exécutive de l'Autorité du Bassin du Mono



Cérémonie officielle d'installation du DE et du DEA de l'ABM, le 31/10/2019 à Cotonou par les Ministres en charge des ressources en eau du Bénin et du Togo